

■ DECISION MUNICIPALE 2022 - 366

Autres types de contrats

Le Maire de la Ville de CREIL,
Direction générale des services techniques

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, certifiée exécutoire le 15 juillet 2020 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ Considérant :

La proposition présentée par la société BODET Time et Sport sise – 1, rue du Général de Gaulle à Tremontines (49340), concernant l'assistance dépannage du panneau d'affichage de scores au terrain synthétique de la Plaine de Jeux du Champs de Mars

■ Décide :

Article 1 : de signer un contrat pour l'assistance dépannage du panneau d'affichage de scores au terrain synthétique de la Plaine de Jeux du Champs de Mars avec la société BODET Time et Sport, précitée

Article 2 : de fixer la durée du contrat à un an (1) renouvelable trois fois (3) par tacite reconduction à compter du 1^{er} juillet 2022

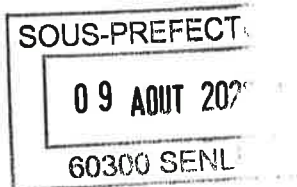
Article 3 : de fixer le montant annuel des prestations à 400€ HT (quatre cent euros hors taxes) soit 480€ TTC (quatre cent quatre vingt euros toutes taxes comprises)

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits ouverts à cet effet au budget de la ville

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Certifiée exécutoire la

présente décision municipale,
CREIL, le
Le Maire,
Par délégation,
La directrice générale des services techniques
Marie Claire GIBERGUES



Fait à Creil le 15 juillet 2022

Jean Claude VILLEMMAIN

P/O
Maire de Creil
Président de l'ACSO



Sophie LEHNER
1^{ère} Adjointe